



Temperature minimale sur son lieu de travail

Par **CBIANCA_old**, le **18/11/2007** à **16:10**

Je travaille dans un supermarché dont les caisses sont situées tout près des portes coulissantes qui ne cessent de s'ouvrir au moindre passage de l'intérieur et de l'extérieur.

Ma question est de savoir quelle est la température minimale en intérieur au-dessous de laquelle on ne peut nous soumettre.

Sachant qu'une tenue nous est imposée, polo + veste légère, qui ne nous permet pas de mettre trop de pulls ou d'épaisseur dessous.

Ces jours-ci, il devait faire au alentour de 10°, dans ces conditions il est très difficile de rester en bonne santé, les hôtesse de restent immobiles pendant 6, 7h voire plus .

Quelle est la législation sur le sujet ??

Merci pour votre aide